

**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 16 novembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant la campagne « Rethink your drink ».

Le 7 novembre 2017, *Restopolis* a lancé la campagne « Rethink your drink » qui s'en prend aux boissons sucrées. Cet objectif mérite être soutenu, la campagne est sans doute utile dans un souci de santé publique.

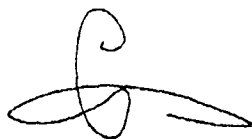
Cependant, l'eau potable dans notre pays étant d'une très bonne qualité tant au niveau du goût que de la salubrité en raison des normes très strictes fixées par le règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation, on peut se demander pourquoi cette campagne n'a pas profité de l'occasion de faire de la publicité pour le produit de nos robinets ? Elle semble en effet soutenir surtout les eaux minérales en bouteilles PET.

Nous savons que les bouteilles PET constituent un problème dans le circuit des déchets, le plastique étant un fléau environnemental mondial.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Est-il envisagé de mettre à disposition des étudiants plus de gobelets recyclables, comme c'est déjà le cas dans certains établissements scolaires ?
- Quelles sont les mesures entreprises pour promouvoir la consommation de notre eau potable ?
- Quelles sont les mesures entreprises par le Département de l'Environnement en vue d'une réduction des déchets plastiques dans les établissements scolaires ?

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de ma tr s haute consid ration.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left that crosses itself, followed by a horizontal stroke that tapers to the right.

Martine Mergen  
D put e



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 15 JAN. 2018



Service central de législation  
Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec le Parlement

**Objet :** Question parlementaire n°3459

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°3459 de l'honorable députée Madame Martine Mergen tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement,

Carole Dieschbourg

**Réponse commune de la Ministre de l'Environnement et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n°3459 du 24 novembre 2017 de l'honorable députée Madame Martine Mergen**

***Est-il envisagé de mettre à disposition des étudiants plus de gobelets recyclables, comme c'est déjà le cas dans certains établissements scolaires ?***

Conformément à la hiérarchie dans la gestion des déchets, la priorité est toujours donnée à la prévention des déchets. Proposer des gobelets recyclables ne tient pas compte de la prévention, mais consiste toujours à favoriser des produits à usage unique. Par ailleurs, le fait de proposer des gobelets recyclables n'est pas une garantie que ces gobelets soient effectivement recyclés correctement. Pour ce faire, il faudrait mettre en place un tri correct à la source pour ce type de matériel ce qui pourtant est difficilement réalisable notamment sur des places publiques.

C'est dans ce contexte qu'actuellement, Restopolis n'envisage plus de mettre à disposition de la communauté scolaire de gobelets recyclables car l'utilisation du verre est favorisée pour des raisons écologiques. La mise à disposition de verres pour la consommation de boissons s'est avérée comme la meilleure solution pour les convives. Il en est de même pour les consommateurs de café/thé qui se voient remettre des tasses en porcelaine, sauf pour les cafés/thés à emporter pour lesquels Restopolis propose des gobelets en carton recyclables en attendant une autre solution plus durable.

D'autre part, Restopolis est à la recherche de gobelets réutilisables conformes aux besoins des convives tout en continuant à privilégier l'utilisation des verres et tasses en porcelaine.

Actuellement une analyse de faisabilité est en cours visant à proposer des bouteilles en verre comme alternative aux bouteilles PET. Par ailleurs, Restopolis a déjà commencé à travailler sur la création d'affiches pour sensibiliser à l'utilisation du verre/de la porcelaine pour toute consommation « sur place ».

***Quelles sont les mesures entreprises pour promouvoir la consommation de notre eau potable ?***

Entre 2009 et 2013 l'ALUSEAU a réalisé, en collaboration avec l'Administration de la gestion de l'eau et le Ministère de l'Intérieur (à l'époque le ministère ayant l'eau dans ses attributions) une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur l'eau potable. Lors de cette campagne, le site internet [www.drenkwaasser.lu](http://www.drenkwaasser.lu) a été développé, rassemblant toutes les informations utiles autour de l'eau potable au Luxembourg, et notamment une plateforme de publication des analyses de l'eau potable. En parallèle, une campagne d'affiches, de spots télévisés et radio, ainsi qu'un concours de philatélie menant à un timbre promouvant l'eau potable étaient lancés. L'élément central de la campagne était cependant le « Waasserbus » qui visitait les écoles et des manifestations pour informer et sensibiliser les enfants et le grand public aux sujets de l'eau potable et pour distribuer celle-ci. Le bus était également présent aux salons comme l'Oekofoire, tout comme l'Administration de la gestion de l'eau et le Département de l'environnement.

L'Administration de la gestion de l'eau a réalisé les brochures d'information « L'eau potable au Luxembourg » et « Eist Waasser » ainsi que du matériel de support pour les écoles, notamment un cahier d'énigmes, un jeu autour de l'eau, et des affiches concernant le cycle de l'eau, la



pollution de l'eau, la consommation de l'eau potable ainsi que sa réduction, le tout téléchargeable sur le site [www.waasser.lu](http://www.waasser.lu).

L'Administration de la gestion de l'eau a également déjà effectué des visites dans des écoles (Journée de l'eau dans les écoles primaires et présentations dans des lycées) afin d'informer et de sensibiliser le public déjà au plus jeune âge aux sujets de l'eau potable.

Le SEBES et le SES proposent l'installation de bornes de distribution d'eau potable (TENQI et ISKABUR), installations en place dans certains lycées, installations sportives etc. afin de promouvoir la boisson d'eau potable.

S'il est vrai que Restopolis met en avant les eaux luxembourgeoises dans ses points de vente et vient de lancer sa campagne « Rethink your drink » afin de sensibiliser la population scolaire à consommer moins de boissons sucrées, il faut signaler que des cruches d'eau potable sont mises gratuitement à disposition des convives par Restopolis. L'eau du robinet étant de très bonne qualité, des cruches d'eau potable sont déposées sur les tables des restaurants scolaires. Restopolis ne soutient en aucun cas la distribution d'eau en bouteilles PET par rapport à l'eau du robinet, mais le message premier de la campagne « Rethink your drink » était de remplacer une bouteille de boisson sucrée par de l'eau (sous n'importe quelle forme), action par laquelle le consommateur, conscient des dégâts sur l'environnement de la production sucrière, fait un geste écologique.

Restopolis offrira bientôt à la vente des gourdes réutilisables qui peuvent être remplies avec de l'eau du robinet. Dans ce contexte, il est envisagé d'organiser une deuxième édition de la quinzaine « Rethink your drink », qui permettra non seulement de sensibiliser les consommateurs à utiliser ces gourdes réutilisables, mais aussi de promouvoir l'engagement « AntiGaspi ».

***Quelles sont les mesures entreprises par le Département de l'environnement en vue d'une réduction des déchets plastiques dans les établissements scolaires ?***

Le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, Département de l'environnement ensemble avec l'Administration de l'environnement ont toujours soutenu des initiatives de prévention de déchets plastiques telles que le projet-pilote visant à remplacer lors de manifestations les gobelets à usage unique par des gobelets consignés réutilisables ou le projet d'un gobelet à usage multiple utilisé lors de marches populaires.

Un groupe de travail composé de représentants du Département de l'environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures et le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse va être mis en place afin de dresser un état des lieux de la situation actuelle, de repérer les différentes sources de déchets plastiques et d'élaborer des pistes pour bannir à moyen terme les récipients et emballages en plastique des écoles et lycées. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation seront lancées prochainement dont le but est de mettre à disposition des récipients consignés, pouvant être utilisés par exemple dans la restauration pour emporter le surplus des plats ou encore dans la vente de repas préparés et de promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables destinés à la consommation d'eau potable du robinet, de café et de thé.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans les objectifs du nouveau plan national de gestion des déchets et des ressources, actuellement dans la phase de consultation publique, qui vise entre autres à promouvoir l'utilisation des emballages à usage multiple, dont notamment les gobelets et de réduire les gobelets à usage unique.

